

27 SEP. 2024

MAIRIE DE JONQUIÈRES  
84150**Direction des Relations aux Entreprises et aux Territoires****Affaire suivie par : Sarah MARTIN****Ligne directe : 04 90 14 87 26****Courriel : smartin@vaucluse.cci.fr**

Monsieur Le Maire  
28 avenue de la Libération  
BP 90  
84150 Jonquières

Avignon, le 25 SEP. 2024

**N/Réf. : SMA/NF -71-09-2024****Objet : Modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Jonquières**

Monsieur le Maire,

Nous accusons réception du dossier de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune que vous nous avez transmis pour étude et avis.

Cette procédure porte sur plusieurs points d'évolution du PLU en vigueur. Les points suivants ont notamment retenu notre attention :

- **Supprimer le secteur UEb et le classer en zone UE** : La zone UE du PLU en vigueur est une zone urbaine équipée à vocation d'activités économiques. Elle est destinée à « recevoir des constructions à usage industriel, artisanal ou commercial ou d'intérêt collectif ainsi que des dépôts ou installations dont l'implantation est interdite dans les zones à vocation d'habitation ». Les activités commerciales sont donc autorisées dans cette zone.  
La CCI de Vaucluse rappelle que le territoire présente des besoins en foncier pour des activités économiques productives. Il nous semble donc judicieux d'orienter cette zone UE vers ce type d'activités. Nous invitons également la commune à être vigilante quant au développement d'activités commerciales sur ce secteur qui pourrait avoir un impact sur l'attractivité du centre-ville.
- **Créer un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone agricole pour permettre le développement d'une activité existante route de Violès** : Le STECAL Ae créé épouse les limites strictes de la casse automobile existante, sans engendrer de consommation foncière. Il permettra à une entreprise existante de se développer sur site. La CCI est favorable à cette modification.
- **Supprimer l'ER n°C1** : Les projets sur l'aérodrome Orange - Caritat (rafale sur la base militaire BA 115) vont entraîner l'arrivée pérenne de 500 nouvelles familles dont l'accueil ne sera pas assuré sur la base mais sur les communes d'Orange et celles de son bassin de vie dont fait partie Jonquières. La CCI est donc favorable à cette modification qui répond à un besoin du territoire.

Ainsi, au regard des éléments transmis et après analyse du projet, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse émet **un avis favorable** sur la présente modification n°4 du PLU de Jonquières.

Cet avis est émis sous réserve de sa ratification lors d'une prochaine Assemblée Générale de la CCI de Vaucluse.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos salutations distinguées.



**Gilbert MARCELLI**  
**Président**